

# Association Les Abris du Marin

29730 Le Guilvinec

*Œuvre sociale fondée en 1899 par Jacques de Thézac, reconnue d'utilité publique en 1920 confirmée en 2006*

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2020**

L'Assemblée Générale 2019 de l'association s'est tenue le vendredi 18 septembre 2020 à 10h30, salle Pen Morvan à Sainte Marine 29120 Combrit.

### **Etaient présents :**

- Pierre Iweins, président,
- Marie-Christine Hervouët-Dion, vice-présidente,
- Olivier Demanche, secrétaire
- Pierre Bodin, administrateur
- Anne-Marie Rolland, administrateur
- Pierre-Jean Berrou, administrateur
- Elisabeth Devulder, membre
- Simone Tanguy, membre
- Brigitte Le Gall-Le Berre, membre, première adjointe au Maire de Combrit
- Sophie Iweins, membre
- Yvon Gogé, membre

La séance est ouverte à 10h30 par un tour de table de présentation de chacun ; concernant la représentation, le président indique que 23 pouvoirs ont été reçus se répartissant comme suit :

- Olivier Demanche : 3 pouvoirs
- Anne Marie Rolland : 3 pouvoirs
- Marie Christine Hervouet Dion : 3 pouvoirs
- Pierre Bodin : 3 pouvoirs
- Elisabeth Devulder : 3 pouvoirs
- Pierre Iweins : 3 pouvoirs
- Pierre-Jean Berrou : 3 pouvoirs
- Simone Tanguy : 2 pouvoirs

### **PREMIERE RESOLUTION : PV de l'Assemblée Générale du 5 juin 2019**

Le Président demande aux membres de l'assemblée s'il y a des remarques particulières sur le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juin 2019.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2019 est donc adopté à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2019**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président sur l'activité et la situation de l'Association au 31 décembre 2019, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par une perte de 431.69 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport moral.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION : affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte nette comptable de 431.69 € au poste de réserve : Report à Nouveau.

Après cette affectation, les réserves figurant au poste Report à Nouveau créditeur se montent à 251 338.95 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION : renouvellement au Conseil d'Administration**

Le poste d'administrateur de Pierre Rolland est renouvelable.

Pierre Rolland nous a fait part de son souhait de voir renouvelé son mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans.

L'Assemblée Générale remercie Pierre Rolland d'accepter de continuer son mandat pour une durée de quatre ans et le confirme à son poste d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION : nomination de deux nouveaux administrateurs**

Au cours de notre Conseil d'Administration du 29 novembre 2019 nous avons proposé un poste d'administrateur à l'association OMB et à Madame Elisabeth Devulder, membre de notre association.

Elisabeth Devulder et Yvon Goge, représentant et trésorier de l'OMB, présentent leur candidature aux postes mandats qui leurs sont proposés pour une durée de quatre ans.

L'Assemblée Générale accepte les candidatures d'Elisabeth Devulder et de l'OMB, représenté par Yvon Goge.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ensuite le Président présente les derniers points mis à l'ordre du jour :

- **Point sur les cotisations au 18 septembre 2020 :**

Cotisations : 7905 € et dons : 6254 € ; ces montants sont à comparer avec ceux de septembre 2019 où l'on avait pour les cotisations 5127 € et pour les dons 1000 €.

- **Observations**

L'assemblée fait remarquer qu'il manque des représentants du milieu maritime dans le Conseil d'Administration. Plusieurs pistes sont évoquées :

- Consultation du Comité local des pêches du Guilvinec et du Comité départemental.
- Contact avec les marins de Sainte Marine
- Contact avec René Bernard (ancien administrateur).

Brigitte Le Gall-Le Berre, première adjointe à la mairie de Combrit, propose de déposer le stock de Tee-shirts restants à l'Abri du Marin de Ste Marine.

Une fête maritime est prévue en 06/2021 sur le port de Ste Marine ; l'association y est vivement invitée par la mairie de Combrit.

La soirée Théâtre prévue en avril 2020 a été annulée en raison du Covid 19. Il est proposé de la reporter aux vacances de Pâques 2021 si cela est possible.

Les commissions sociales ont lieu maintenant 4 fois par an. A ce jour l'association a versé plus de 21 000 € à 59 familles de marins.

L'ordre du jour étant épuisé à 13h00, le président clôt l'Assemblée Générale 2019.

Combrit, le 23 septembre 2020



Pierre Iweins  
Président



Olivier Demanche  
Secrétaire